

Prévention de la violence et de la radicalisation dans le système pénitentiaire en Tunisie

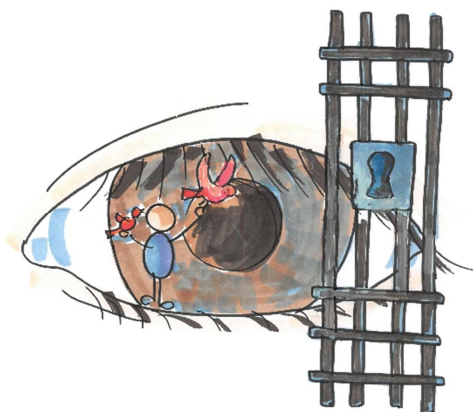
Appui à la réforme de la justice et amélioration des conditions dans les prisons et dans les centres de rééducation

Les enjeux

Depuis la révolution de 2011, la Tunisie a occupé un premier rang dans le classement des pays « pourvoyeurs » de djihadistes à destination de la Syrie mais aussi de la Libye. Le retour d'un grand nombre de ces combattants djihadistes représente une menace et un défi pour la Tunisie. En conséquence, le pays souffre à présent des maux de ce retour parfois violent : Plusieurs attaques terroristes ont ciblé le secteur du tourisme international (Bardo et Sousse 2015) et les forces de l'ordre (Tunis 2015, Ben Guardene 2016).

En réponse à ces attaques, la Tunisie a déployé un grand effort pour renforcer les compétences sécuritaires et faire avancer la réforme du secteur de la sécurité mais surtout de la justice, à travers l'élaboration d'une Stratégie Nationale de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme. Cependant, la lenteur des procédures, et la surcharge du système judiciaire, dû à un très grand nombre de dossiers, se reflète dans le système pénitentiaire au niveau de la surpopulation carcérale et des conditions sanitaires et d'approvisionnement difficiles.

La population carcérale compte à peu près 23,000 prisonniers en 2016, dont 97% sont des hommes. Les détenues ont donc peu de perspectives socio-économiques après leur libération, et se sentent discriminés par les structures étatiques. Leurs taux de récidive avoisinent les 40%. Cette situation de marginalisation, d'exclusion, et du manque de perspective facilite leur récupération par des groupes extrémistes.



Graphique : Perspectives d'un détenu

Nom du projet	Prévention de la violence et de la radicalisation dans le système pénitentiaire en Tunisie
Mandataire	Ministère fédéral des Affaires étrangères
Zone du projet	Tunis et régions
Partenaires nationaux	Ministère de la Justice et Direction Générale des Prisons et de la Rééducation
Durée	2018 – 2021

Notre approche

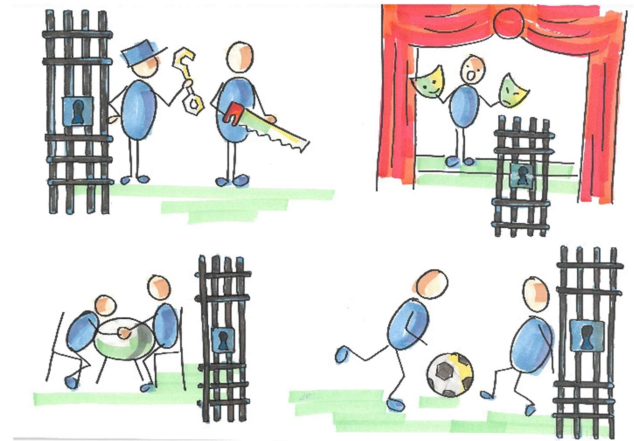
Le projet « Prévention de la violence et de la radicalisation dans le système pénitentiaire » vise à appuyer l'Etat tunisien à réduire la violence et la radicalisation des détenus. Œuvrant dans des prisons et des centres de rééducation sélectionnés, le projet contribue à améliorer les conditions de détention et de réinsertion des détenus. Financé par le Ministère fédéral des Affaires étrangères, le projet soutient le Ministère de la Justice et la Direction Générale des Prisons et de la Rééducation à travers le conseil technique et organisationnel, le renforcement des compétences, ainsi que des mesures d'infrastructure et d'équipement. Le projet essaie également de prendre en considération les spécificités des différents groupes cible des détenus (Femme, Enfants, Hommes).

Le projet opère sur trois différents niveaux :

- 1) **Formation et réinsertion professionnelle** : Une bonne formation est la précondition essentielle pour l'obtention d'un travail qui permet de subvenir à ses besoins, et de s'éloigner de la criminalité. Le projet prévoit la formation professionnelle et continue des détenus, mais aussi des agents pénitentiaires. Une réinsertion professionnelle et sociale

des détenues après la libération est également prévue. Grâce à des mesures de réintégration sociale, le détenu pourrait éviter l'isolement, la radicalisation, mais aussi la récidive.

- 2) **Appui psychosocial et activités socio-culturelles** : Les détenus dans les prisons et les centres de rééducation souffrent d'un manque d'occupation et d'un appui psychologique. Le projet prévoit de renforcer les activités culturelles et sociales existantes ainsi que le conseil psychologique aux détenus. L'amélioration des conditions dans les prisons et les centres de rééducation aide à atténuer la frustration quotidienne des détenus – une des causes de la violence dans les prisons et les centres de rééducation.
- 3) **Appui aux structures de la justice juvénile** : La Tunisie a mis en place un cadre légal, pionnier dans le monde arabe, en matière de respect des droits de l'homme et de celui des détenus. Cependant, sa mise en œuvre présente encore des difficultés. C'est le cas par exemple, des peines alternatives à l'emprisonnement, ou du mécanisme de liberté surveillée qui n'est toujours pas appliqué. Ce projet vise donc aussi, à appuyer les efforts de la Tunisie dans l'institutionnalisation de ces mécanismes prévus par la loi, qui pourraient jouer un rôle important dans l'amélioration des conditions de détention des détenus. Cette activité prévoit la collaboration avec les acteurs pertinents (délégués à la liberté surveillée, structures familiales, sociales, éducatives).



Graphique : Activités du projet PREVIP

Publié par	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH	En coopération avec	Ministère de la Justice
	Sièges de la société : Eschborn et Bonn	Sur mandat du	Ministère fédéral des Affaires étrangères (Auswärtiges Amt, AA)
	Projet : « Prévention de la violence et de la radicalisation dans le système pénitentiaire » Bureau de la GIZ à Tunis B.P. 753 – 1080 Tunis Cedex – Tunisie T + 216 71 967 220 F + 216 71 967 227 www.giz.de/tunesien www.facebook.com/GIZTunisie	Division	S03 Prévention des crises, stabilisation, relèvement post-conflit
		Adresses postales des sièges de l'AA	AA Berlin Werderscher Markt 1 10117 Berlin AA Bonn Adenauerallee 99-103 53113 Bonn
			www.auswaertiges-amt.de
Mise à jour	Novembre 2019		
Mise en page	Annira Busch/Asma Rouis		
Texte	GIZ Tunisie		